

RAPPORT DE GESTION

LUCIBEL
Société anonyme
Au capital de 3 766 289,85 €
Siège social : 101, allée des vergers
76 360 BARENTIN
507 422 913 RCS Rouen
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 JUIN 2024
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames,
Messieurs les actionnaires,

Le présent rapport de gestion a été arrêté par le Conseil d'Administration du 23 avril 2024.

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire (« l'Assemblée ») conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous rendre compte de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que les divers rapports prévus par la réglementation.

Les Commissaires aux Comptes vous donneront par ailleurs lecture de leurs rapports.

1. PRESENTATION DU GROUPE

Lucibel SA (« Lucibel » ou « la Société »), société mère du Groupe Lucibel, est une société anonyme française constituée en 2008 et ayant son siège social à Barentin (France).

Lucibel et ses filiales forment un Groupe dont la principale activité est la conception, fabrication et commercialisation de solutions innovantes fondées sur la technologie LED (*Light-Emitting Diode*, ou diode électroluminescente). Le Groupe Lucibel est positionné pour l'essentiel sur les segments de marché professionnel pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale, à savoir les bureaux, les musées, l'industrie. De manière plus récente, le Groupe conçoit, fabrique et commercialise des produits cosmétiques innovants utilisant la technologie LED à destination des particuliers et des professionnels.

Grâce à son expertise et son équipe de R&D, le groupe Lucibel se positionne comme un acteur de pointe des technologies de la lumière pour les mondes du luxe, de l'art et du beau, dont l'activité s'articule autour de deux verticales d'excellence :

- la **Lumière Scénographique**, qui concentre les activités du Groupe en matière de création d'expériences lumineuses distinctives ;
- La **Lumière Cosmétique**, pour la beauté et le bien-être, qui met à profit l'expertise technologique de Lucibel afin de développer une gamme de produits à la pointe de l'innovation en matière de photobiomodulation et de solutions d'éclairages circadiens favorisant le bien-être et l'endormissement.

LUMIÈRE SCÉNOGRAPHIQUE

Dans un contexte de diversification stratégique et de spécialisation accrue, Lucibel et ses filiales ont su s'adapter et évoluer au sein de différents secteurs du marché de l'éclairage. Voici un aperçu détaillé de leurs principales activités et orientations stratégiques récentes au service de la verticale Lumière Cosmétique :

1. Secteur tertiaire

Lucibel se positionne sur le marché tertiaire avec une offre de luminaires conçus en France et majoritairement fabriqués dans son usine à Barentin. Face à une concurrence soutenue, le Groupe a su évoluer en proposant des produits à plus forte valeur ajoutée, intégrant des fonctionnalités innovantes. À la fin de l'année 2022, Lucibel a restructuré son offre pour le secteur tertiaire, choisissant de se retirer du marché du commerce et de la grande distribution (précédemment géré par Lorenz Light Technic) et de mettre un terme à son activité LuciConnect, qui n'avait pas atteint une taille critique.

2. Musées et boutiques de luxe

Acquise fin 2013, Procédés Hallier, filiale à 100% de Lucibel spécialisée dans l'éclairage des musées, est reconnue pour ses produits haut de gamme fabriqués à Montreuil. Cette entreprise cherche à étendre son activité vers les boutiques de luxe, qui requièrent des standards similaires en termes de qualité de lumière et de rendu des couleurs, ainsi qu'une intégration soignée des luminaires dans les espaces de vente afin de répondre aux exigences des marques.

3. Secteur du luminaire mobilier

Avec l'acquisition en octobre 2018 de Confidence, spécialisée dans les luminaires sur pied et les lampes de bureau, Lucibel a pénétré le segment de marché du « luminaire mobilier ». Moins concurrentiel que le segment historique du luminaire intégré au bâtiment, ce marché valorise particulièrement le design des produits, qui doivent combiner qualité d'éclairage et esthétique adaptée à l'environnement de travail.

4. Business Unit Projets Spéciaux

La *Business Unit Projets Spéciaux* de Lucibel qui porte des réalisations à forte valeur ajoutée, s'appuie sur l'expertise forte de l'équipe R&D de Lucibel afin de favoriser le déploiement de technologies lumineuses sur-mesure lui permettant d'intervenir sur des segments de niche à marges élevées, tels les équipements lumineux de précision des cabinets dentaires. En 2023, elle a réalisé plusieurs projets pour le groupe LVMH, confirmant les synergies commerciales existantes à l'articulation des mondes du luxe, de l'art et du beau.

LUMIÈRE COSMÉTIQUE

Depuis plusieurs années, le Groupe a investi d'importants moyens financiers et a mobilisé de nombreuses ressources pour concevoir, développer et commercialiser des applications et services pour la beauté et le bien-être. Voici un aperçu des développements récents et des avancées de Lucibel dans sa verticale Lumière Cosmétique, soulignant son engagement continu en faveur de la technologie et du bien-être.

1. Le LiFi : accéder à internet par la lumière

En septembre 2016, Lucibel a commercialisé la 1^{ère} solution industrialisée au monde de luminaires LiFi permettant d'accéder à internet par la lumière. Le Groupe a engagé de nombreux investissements pour développer et promouvoir cette innovation. Avec la mise sur le marché, en octobre 2018, de la 2^{ème} génération de luminaires LiFi, le groupe Lucibel a confirmé son avance dans la maîtrise de la technologie LiFi. Le Groupe est très impliqué dans le groupe de travail créé par l'IEEE qui doit définir la norme LiFi. En effet, c'est à l'issue de ce processus de normalisation, que les ventes de solutions LiFi vont connaître une forte progression, notamment par l'intégration dans les ordinateurs et smartphones de modules permettant de lire le signal LiFi. La clé LiFi, aujourd'hui indispensable pour se connecter, ne sera donc plus nécessaire et ouvrira le LiFi au marché des particuliers.

2. Cronos : la lumière au service du bien-être et de l'efficacité

Lucibel a également développé une gamme de luminaires circadiens, capables de reproduire en intérieur le cycle de la lumière naturelle. En effet, des études récentes ont démontré qu'une exposition prolongée à la lumière artificielle avait un impact négatif sur la santé en contribuant au dérèglement de l'horloge biologique. Pour synchroniser le rythme circadien, qui régule de nombreuses fonctions physiologiques (cycle veille-sommeil, humeur, capacités de concentration et de mémorisation, appétit, ...), il faut donc reproduire, à l'intérieur des bâtiments, les conditions de la lumière naturelle, qui varie en couleur et en intensité tout au long de la journée.

Conçus en collaboration avec des médecins et chronobiologistes, les luminaires Cronos ont fait l'objet d'une étude clinique, menée par des médecins de l'Hôtel Dieu, à Paris, en novembre 2017, auprès de 70 collaborateurs de la société Nexity. Les résultats de cette étude, publiés en mai 2018, attestent de l'efficacité de ce dispositif. Pour plus de 3 utilisateurs sur 4, les bienfaits de cette solution se mesurent au niveau de la vigilance évaluée tout au long de la journée, de la performance à travers des tests cognitifs et de la qualité ressentie du sommeil. Le Groupe est convaincu de l'intérêt de cette solution qui peut parfaitement s'insérer dans les environnements tertiaires, scolaires ou dans les hôpitaux et cliniques. Cette solution présente également un intérêt pour tous les environnements dans lesquels la lumière naturelle n'est pas présente comme les galeries commerciales, les sites industriels, les entrepôts, Avec une offre de luminaires circadiens, Lucibel répond à de nouveaux besoins.

3. Lucibel.le Paris : la lumière au service de la cosmétique

L'activité Lucibel.le Paris consiste à commercialiser, par un réseau de vente directe, des produits cosmétiques hautement performants utilisant la technologie LED. Ces produits dont l'efficacité est reconnue par des études cliniques permettent d'embellir la peau. Structurée autour d'une centaine de vendeurs à domicile indépendants (VDI), cette activité présente l'avantage de supporter des coûts ajustables en fonction du niveau d'activité. Lucibel.le Paris commercialise également ses produits sur quelques salons ciblés et lors de « journées Bien-Etre » organisées dans des lieux premium pour présenter les produits.

Lucibel.le Paris a également développé une gamme de produits cosmétiques à destination des professionnels. Grâce à la mise sur le marché de ces produits, Lucibel.le Paris a conclu un partenariat majeur avec Dior et s'est également engagée dans d'autres partenariats à l'international.

Lucibel.le Paris poursuit ses développements afin d'élargir la gamme de produits cosmétiques intégrant les innovations du Groupe Lucibel et ainsi devenir la marque de luxe référente en matière de cosmétique par la lumière. Certains de ces nouveaux produits ont été présentés lors de l'Innovation Day du 21 mars 2024.

Au 31 décembre 2023, le groupe Lucibel compte 52 collaborateurs (dont 32 employés salariés en France par la société Lucibel SA) et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 9 035 K€ sur l'exercice 2023.

2. ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les commentaires suivants portent sur l'activité du groupe Lucibel et sont établis sur la base des comptes consolidés en normes françaises.

2.1 Informations financières

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Données en K€	2023	2022
Chiffre d'affaires	9 035	8 177
Achats consommés	(3 217)	(3 964)
Marge sur achats consommés en % du chiffre d'affaires	5 818 64,4%	4 213 51,5%
Charges externes	(2 700)	(3 009)
Charges de personnel	(3 052)	(3 621)
Impôts et taxes	(78)	(87)
Autres produits d'exploitation	982	1 081
Autres charges d'exploitation	(454)	(72)
Excédent brut d'exploitation	516	(1 495)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	(382)	(1 060)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	134	(2 556)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	134	(2 556)
Résultat financier	(26)	(54)
Résultat courant des sociétés intégrées	108	(2 609)
Résultat exceptionnel	(52)	282
Impôts sur les bénéfices	17	40
Résultat net de l'ensemble consolidé	73	(2 287)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
Intérêts minoritaires		
Résultat net	73	(2 287)
Résultat net par action	0,00	(0,14)
Résultat net dilué par action	0,00	(0,14)

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF – Données en K€	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	3 604	3 428
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	2 117	2 117
Immobilisations corporelles	422	429
Immobilisations financières	172	166
Total actif immobilisé	4 198	4 022
Stocks et en-cours	2 901	3 171
Clients et comptes rattachés	523	266
Autres créances et comptes de régularisation	1 175	1 399
Trésorerie et équivalents de trésorerie	708	568
Total actif circulant	5 307	5 404
TOTAL ACTIF	9 505	9 426

PASSIF - Données en K€	31/12/2023	31/12/2022
Capital	3 766	3 178
Primes liées au capital	3 698	2 070
Réserves de conversion groupe	(195)	(204)
Résultat de l'exercice	73	(2 287)
Réserves accumulés	(6 964)	(4 661)
Total Capitaux propres	378	(1 904)
Intérêts hors groupe	-	-
Autres fonds propres	429	821
Provisions	625	680
Emprunts et dettes financières	3 404	4 454
Fournisseurs et comptes rattachés	2 160	2 121
Produits constatés d'avance	1 395	1 660
Autres dettes et comptes de régularisation	1 115	1 593
Total Dettes	8 074	9 829
TOTAL PASSIF	9 505	9 426

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

Données consolidées - En K€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	73	(2 287)
Marge brute d'autofinancement (1)	482	(2 313)
Variation du BFR (2)	(444)	657
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1+2)	38	(1 655)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(716)	152
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	818	1 088
Incidence des variations des cours de devises	(0)	-
Variation de trésorerie nette	140	(415)
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	565	980
<i>Trésorerie à la clôture</i>	705	565

2.2 Faits marquants de l'exercice

2.2.1 Activité du Groupe

CHIFFRE D'AFFAIRES 2023 CONSOLIDÉ DE 9 M€

Sur l'ensemble de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires consolidé est en baisse de 10,7% par rapport à celui de 2021. Sur l'exercice 2023, le chiffre d'affaires consolidé du groupe Lucibel est en augmentation de 10,5% par rapport à celui de 2022. Ce résultat intervient dans le contexte du repositionnement stratégique engagé à l'automne 2022 pour recentrer le Groupe sur ses deux verticales d'excellence -Lumière Scénographique et Lumière Cosmétique- et témoigne des dynamiques fortes qu'elles connaissent l'une et l'autre.

Dans le détail, les évolutions des différentes verticales sont les suivantes :

La **Lumière Scénographique**, qui concentre les activités du Groupe en matière de création d'expériences lumineuses distinctives, est principalement portée par la société Procédés Hallier. Filiale détenue à 100% par le groupe Lucibel, spécialisée en éclairage muséographique, Procédés Hallier a vu son activité progresser de façon significative entre 2022 et 2023, à 2 891 K€ contre 2 485 K€ (+16%) après avoir enregistré un chiffre d'affaires en hausse de 24% entre 2021 et 2022. Une partie significative de ces revenus, avoisinant 70% du chiffre d'affaires, sont des revenus récurrents associés à des contrats pluriannuels avec les grands musées nationaux, ainsi qu'à des commandes régulières et prévisibles. L'exercice 2023 a par ailleurs été marqué par une accélération des ventes à l'export, avec notamment deux commandes significatives, dont une commande de 725 projecteurs destinés à la Biennale des Antiquaires de Diriyah (Arabie Saoudite), représentant plus de 400 K€ de chiffre d'affaires.

La verticale **Lumière Scénographique** est complétée par la Business Unit Projets Spéciaux qui porte des réalisations à forte valeur ajoutée. Cette Business Unit s'appuie sur l'expertise forte de l'équipe R&D de Lucibel afin de favoriser le déploiement de technologies lumineuses sur-mesure lui permettant d'intervenir sur des segments de niche à marges élevées, tels les équipements lumineux de précision des cabinets dentaires. Elle enregistre une croissance significative de son chiffre d'affaires qui est passé de 188 K€ en 2022 à 530 K€ en 2023 (+182%). Au cours de l'année 2023, cette Business Unit a réalisé plusieurs projets pour le groupe LVMH, confirmant les synergies commerciales existantes à l'articulation des mondes du luxe, de l'art et du beau.

La **Lumière Cosmétique**, pour la beauté et le bien-être, est principalement portée par Lucibel.le Paris, qui met à profit l'expertise technologique de Lucibel afin de développer une gamme de produits à la pointe de l'innovation en matière de photobiomodulation. En parallèle, le Groupe développe des solutions d'éclairages circadiens favorisant le bien-être et l'endormissement, déployées, entre autres, au sein des spas DIOR.

Le chiffre d'affaires de cette activité est passé de 896 K€ en 2022 à 2 233 K€ en 2023, enregistrant une hausse remarquable de 149%. Cette très forte croissance de l'activité Lumière cosmétique du groupe Lucibel s'explique par la signature d'un accord de partenariat avec DIOR, mais aussi par la montée en puissance des ventes à l'international et par une présence de la marque Lucibel.le Paris dans les grands magasins parisiens (Le Bon Marché Rive Gauche, Galeries Lafayette). Les solutions cosmétiques par la lumière du groupe Lucibel sont unanimement reconnues comme les plus performantes du marché au niveau européen.

Les activités historiques du Groupe continuent leur repli conformément au repositionnement de Lucibel autour de ses activités à forte marge. En conséquence, le chiffre d'affaires des activités concernées a reculé de 25% entre 2022 et 2023.

MARGE BRUTE

L'évolution du taux de marge brute entre 2022 et 2023, qui passe de 51,5% à 64,4%, s'explique par le recentrage du Groupe sur ses activités à plus forte valeur ajoutée. La croissance du chiffre d'affaires, combinée à la nette amélioration du taux de marge brute permet au Groupe de dégager en 2023 une marge brute de 5 818 K€ contre 4 213 K€, soit une progression en valeur de 38%.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Grâce au recentrage de ses activités engagé en 2022, le groupe Lucibel dégager un excédent brut d'exploitation de 516 K€ et atteint un résultat d'exploitation positif sur 2023, de 134 K€ contre une perte d'exploitation de 2 556 K€ en 2022, soulignant ainsi la pertinence de sa réorientation stratégique.

Au-delà de l'impact de l'évolution de l'activité et de l'amélioration du taux de marge brute, la nette amélioration de la rentabilité s'explique également par une stratégie volontariste de réduction des charges d'exploitation.

Ainsi, les charges externes ont baissé de 10% entre les deux exercices, à la faveur d'une revue et d'une renégociation générale des contrats dans une perspective d'optimisation de l'allocation des ressources.

Les charges de personnel enregistrent une baisse sensible, de l'ordre de 16% sur la période, ce qui traduit les efforts du Groupe pour mettre sa structure de coûts en adéquation avec son orientation stratégique autour de ses deux verticales et de leurs moteurs communs : la Recherche et Développement, qui représente 20% des effectifs du Groupe, et l'expansion commerciale.

La hausse des autres charges d'exploitation s'explique notamment par le versement de redevances liées à la commercialisation du masque de beauté OVE.

Les variations observées dans les dotations entre 2022 et 2023 s'expliquent par le choix stratégique du Groupe, fin 2022, d'abandonner ses deux activités Lorenz Light Technic et LuciConnect, ce qui l'avait conduit à déprécier certains stocks. L'année 2023 représente donc, à cet égard, un retour à la normale après une année exceptionnelle.

RÉSULTAT NET

Le résultat net s'établit à 73 K€ contre une perte de 2 287 K€ en 2022. Le Groupe atteint ainsi la rentabilité sur l'exercice 2023.

BILAN

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 378 K€ contre un montant négatif de 1 904 K€ au 31 décembre 2022. Compte tenu d'une trésorerie brute disponible de 708 K€ au 31 décembre 2023, l'endettement financier net du Groupe s'élève à 3 125 K€ contre 4 707 K€ à la fin de l'exercice 2022.

Au cours de l'exercice 2022, les besoins de trésorerie pour financer l'activité ont été aussi importants que ceux de l'exercice 2021, proches de 2,3 M€.

La trésorerie connaît une amélioration significative qui témoigne d'une dynamique de bilan positive pour le Groupe, en lien avec l'atteinte de la rentabilité et de la profitabilité. Ainsi, la marge brute d'autofinancement sur l'exercice s'élève à 482 K€, actant le retournement réalisé par rapport à l'exercice 2022 où les besoins de trésorerie pour financer l'activité excédaient 2,3 M€.

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé une augmentation de capital clôturée le 5 avril 2023. Portée par deux investisseurs qualifiés, cette opération avait pour objectifs de renforcer la structure financière du Groupe afin, notamment, de faire face aux remboursements d'emprunts (1 429 K€ sur l'ensemble de l'exercice 2023) et d'accélérer les développements de projets et de nouveaux produits. Cette opération a notamment permis un investissement accru dans la R&D, matérialisé par une hausse de 34% des frais de développement immobilisés sur l'exercice 2023 et concrétisé par la conception de plusieurs nouveaux produits au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2023, le Groupe disposait d'une trésorerie brute de 708 K€.

Au cours des 18 derniers mois, le Groupe s'est engagé dans une trajectoire de désendettement accélérée ; sa dette nette est ainsi passée de 5 177 K€ au 30 juin 2022 à 3 124 K€ au 31 décembre 2023 avec un taux moyen pondéré des emprunts de 0,7%.

	Dette financière nette en K€
Au 30/06/22	5 177
Au 31/12/22	4 707
Au 30/06/23	3 368
Au 31/12/23	3 125

Afin de faire face à ses besoins de trésorerie, le Groupe demeure en contact avec de nombreux investisseurs et étudie de façon régulière diverses solutions de financement qui peuvent consister en des levées de nouveaux fonds propres, prendre la forme d'emprunts bancaires, ou encore d'émissions d'obligations.

Au cours du 1^{er} trimestre 2024, un financement bancaire de 700 K€ a ainsi été accordé par la Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne à la filiale Procédés Hallier, renforçant ainsi la trésorerie du Groupe.

Par ailleurs, le 24 avril 2024, le Groupe a annoncé la mise en œuvre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Faisant usage de la 9^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 15 juin 2022, cette opération devrait permettre de lever entre 1,6 et 2,15 M€ bruts. La Société a obtenu de deux investisseurs, une garantie de souscription de 1,6 M€ (représentant 74,39% du montant cible de l'opération) lui permettant de confirmer que l'opération sera menée à son terme. Le résultat de cette opération sera connu le 21 mai et les fonds seront mis à disposition de la Société le 24 mai 2024.

Enfin, le Groupe n'ayant pas respecté les covenants bancaires définis dans le cadre d'un emprunt (résultat d'exploitation positif sur l'exercice, ratio [dettes financières nettes/fonds propres] >0,5) et capitaux propres consolidés supérieurs à 10 M€), il a adressé à la banque CIC, une demande de ne pas mettre en application la clause de remboursement anticipé attachée à ce bris de covenant, demande qui a été accordée par l'établissement.

2.2.2 Gouvernance

L'Assemblée générale mixte du 30 juin 2023 a pris acte de la démission de Monsieur Bastien Aversa, représentant la société NextStage AM de son mandat d'administrateur, et a ratifié la nomination par cooptation de Monsieur Grégoire Cabri-Wilzer, dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Au cours de cette même assemblée, le mandat de Madame Florence Richardson a également été renouvelé pour une durée de 3 ans, soit à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2.2.3 Augmentation de capital

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 15 juin 2022, aux termes de sa 9ème résolution, la Société a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien de DPS Cette augmentation de capital a donné lieu à la création de 2.712.556 actions nouvelles, pour un montant total de 511 K€ de capital et 1 741 K€ de prime d'émission nette des frais y afférents.

2.3 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du Groupe a évolué au cours de l'exercice, la filiale Lucibel Suisse ayant été liquidée en février 2023/ Le Groupe comprend désormais 5 filiales, contrôlées à 100% par Lucibel SA à l'exception de Lucibel Africa (Maroc). Parmi les filiales, deux sont en sommeil (Lucibel Asia, et Diligent Factory) et une est en cours de liquidation (Lucibel Africa). Le Groupe comprend également deux entités mises en équivalence, SLMS et Lucibel Middle East (Emirats Arabes Unis).

En 2021, le Groupe a entamé une procédure qui devait conduire à la mise en liquidation judiciaire de sa filiale Lucibel Africa. Au 31 décembre 2023, la liquidation n'est toujours pas prononcée.

Pour rappel, Lucibel SA détenait 20% de la société Citéclaire, société liquidée durant l'exercice 2022.

Le détail des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 est indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. ANALYSE DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

3.1 Compte de résultat consolidé

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 9 035 K€ sur l'année 2023, contre 8 177 K€ en 2022.

L'analyse du chiffre d'affaires selon la zone géographique des clients facturés s'établit comme suit :

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	2023	2022
France	7 691	7 659
Europe	302	79
Reste du monde	1 042	439
Total	9 035	8 177

La part du chiffre d'affaires réalisée auprès de clients internationaux augmente par rapport à l'exercice précédent et représente 14,9% du chiffre d'affaires total contre 6,3% sur l'exercice 2022. La réalisation de projets significatifs à l'export, dont la fourniture de projecteurs pour le musée d'arts précolombien de Quito (165 K€) et la fourniture de 725 luminaires Procédés Hallier pour la Biennale de Diriyah, explique cette évolution.

MARGE SUR ACHATS CONSOMMÉS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de marge sur achats consommés.

En K€	2023	2022
Chiffre d'affaires	9 035	8 177
Achats consommés	(3 217)	(3 964)
Marge sur achats consommés	5 818	4 213
en % du CA	64,4%	51,5%

Au 31 décembre 2023, la marge sur achats consommés s'établit à 5 818 K€ contre 4 213 K€ en 2022. Cette évolution s'explique à la fois par la progression de l'activité de plus de 10% entre les 2 exercices, mais aussi pas la très nette amélioration du taux de marge brute qui confirme le repositionnement du Groupe sur des activités à plus forte valeur ajoutée, entrepris à l'automne 2022.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Données en K€	2023	2022
Chiffre d'affaires	9 035	8 177
Autres produits d'exploitation	982	1 081
Achats consommés	(3 217)	(3 964)
Charges externes	(2 700)	(3 009)
Charges de personnel	(3 052)	(3 621)
Impôts et taxes	(78)	(87)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	(382)	(1 060)
Autres charges d'exploitation	(454)	(72)
Résultat d'exploitation	134	(2 556)

Le résultat d'exploitation de 134 K€ enregistré sur l'exercice 2023 confirme le retournement du Groupe. L'évolution du chiffre d'affaires combinée à l'amélioration très significative du taux de marge brute et à la maîtrise accrue des charges d'exploitation expliquent ce résultat

3.2 Bilan consolidé

Au 31 décembre 2023, le total du bilan consolidé s'établit à 9 505 K€ contre 9 426 K€ au 31 décembre 2022.

ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF – Données en K€	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	3 604	3 428
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	2 117	2 117
Immobilisations corporelles	422	429
Immobilisations financières	172	166
Total actif immobilisé	4 198	4 022

L'actif immobilisé augmente très légèrement entre les deux exercices, les écarts d'acquisition restant à un niveau identique à celui de la clôture 2022.

ACTIF CIRCULANT

ACTIF – Données en K€	31/12/2023	31/12/2022
Stocks et en-cours	2 901	3 171
Clients et comptes rattachés	523	266
Autres créances et comptes de régularisation	1 175	1 399
Trésorerie et équivalents de trésorerie	708	568
Total actif circulant	5 307	5 404

Le montant des stocks diminue de plus de 8% entre les deux exercices, grâce à des efforts de rationalisation des achats et quelques opérations de déstockage.

L'évolution du poste « *Clients et comptes rattachés* » s'explique à la fois par la baisse de l'activité et également par une meilleure maîtrise de ce poste avec des actions de relance systématique auprès des clients afin de recouvrer les créances dues.

La trésorerie à la clôture s'élève à 708 K€. Sur l'exercice 2023, les opérations d'exploitation ont permis de couvrir les besoins de trésorerie découlant de ces opérations. En revanche, les opérations d'investissement, dont l'essentiel consiste en des frais de R&D, et les remboursements d'emprunts et d'avance conditionnée, qui ont représenté plus de 1,4 M€ sur l'exercice ont été couverts par l'augmentation de capital réalisée en avril 2023 et qui a permis de lever plus de 2,2 M€ nets de frais.

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 378 K€ au 31 décembre 2023, à comparer à des capitaux propres négatifs de 1 904 K€ au 31 décembre 2022.

La variation des capitaux propres consolidés sur l'exercice 2023 intègre notamment le résultat net de la période à hauteur de 73 K€.

DETTES

Le total de l'endettement consolidé au 31 décembre 2023 s'établit à 8 074 K€ contre 9 829 K€ au 31 décembre 2022 et se décompose de la façon suivante :

PASSIF - Données en K€	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes financières	3 404	4 454
Fournisseurs et comptes rattachés	2 160	2 121
Produits constatés d'avance	1 395	1 660
Autres dettes et comptes de régularisation	1 115	1 593
Total Dettes	8 074	9 829

L'évolution du poste « *Emprunts et dettes financières* » au cours de l'exercice est principalement liée :

- aux remboursements des échéances d'emprunts et dettes financières pour 1 037 K€ ;
- à la sortie anticipée d'un contrat de crédit-bail portant sur un véhicule de fonction.

Au 31 décembre 2023, le Groupe disposait également d'avances conditionnées pour un montant de 429 K€. L'échéancier de ces dettes et emprunts figure en notes 27 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.3 Liquidités et ressources en capital

Le détail de la variation nette de trésorerie sur l'exercice est présenté dans les informations financières reprises en début de rapport. Sur l'exercice 2022, la marge brute d'autofinancement s'élève à 482 K€.

La variation du besoin en fonds de roulement (BFR) est détaillée ci-dessous :

Données en K€	31/12/2023	31/12/2022
Variation des stocks	271	32
Variation des créances clients	(542)	822
Variation des dettes fournisseurs	241	128
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	(414)	(324)
Variation du besoin en fonds de roulement	(444)	657

La variation du BFR a eu un impact négatif sur les besoins de trésorerie liés à l'exploitation. La réduction des stocks et l'augmentation de dettes fournisseurs ont un impact positif sur le besoin de trésorerie, tandis que l'augmentation significative des créances clients et la variation des autres actifs et passifs opérationnels a eu un impact négatif sur le besoin de trésorerie de l'exercice.

3.4 Activité en matière de recherche et développement

L'innovation est un des axes majeurs de développement et de différenciation du Groupe.

Les équipes en charge du développement des produits, basées sur le site de Barentin, ont orienté leurs travaux autour des trois axes majeurs suivants :

- l'innovation technique : Lucibel assure une veille permanente sur l'arrivée de nouveaux matériaux, composants, puces LED et sous-ensembles proposés par les fabricants, avec l'objectif d'améliorer sans cesse les performances de ses produits en intégrant ou développant des technologies pertinentes pour faire face aux enjeux critiques de l'éclairage (efficacité énergétique, réflexion et diffraction optique, dissipation thermique, stabilité de l'alimentation et de l'électronique embarquée...);
- l'innovation produit : l'électronique offre de multiples possibilités et permet d'élargir les fonctionnalités de nombreux produits. Ainsi le Groupe cherche en permanence à développer de nouveaux produits permettant de nouveaux usages et bénéfiques pour les clients aussi bien dans le domaine de l'éclairage qu'au-delà de l'éclairage ;
- la protection de la propriété intellectuelle de Lucibel et son extension.

En 2023, les équipes de recherche et développement de la Société ont poursuivi les développements dans les domaines :

- de la cosmétique et du bien-être avec la mise au point de produits destinés à ce segment de marché ;
- de l'éclairage avec la mise au point de produits d'éclairage circadien.

Au 31 décembre 2023, le portefeuille de propriété intellectuelle du Groupe comprend 49 familles de brevet assurant la protection de plusieurs technologies développées par LUCIBEL relatives au LiFi, à la photobiomodulation ainsi qu'à des configurations techniques de luminaires.

Parmi ces 49 familles, au moins 10 familles de brevets comprennent des membres à l'international, notamment à travers des extensions aux USA et en Europe qui sont actuellement en cours de procédure devant les offices nationaux compétents.

Par ailleurs, plus de la moitié de ces 49 familles comprennent au moins un titre délivré, c'est-à-dire dont la délivrance a été accordée par au moins un office national.

4. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Les données et commentaires présentés ci-après sont issus des comptes annuels de la Société.

4.1 Chiffres clés sociaux

Données du compte de résultat et du bilan (en K€)	2023	2022
Chiffre d'affaires	5 408	5 644
Résultat exploitation	(743)	(3 021)
Résultats financier et exceptionnel	(182)	2 595
Impôts sur les bénéfices	262	264
Résultat net	(663)	(162)
Endettement financier net (*)	(2 262)	(3 289)
Trésorerie	450	196
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	(2 712)	(3 485)
Capitaux propres	3 954	2 402
dont Capital social	3 766	3 178

(*) hors Avance de la Région Normandie comptabilisée au poste « Autres fonds propres » du bilan, et hors comptes courants intragroupe

4.2 Analyse des résultats de la Société

En 2023, la Société a enregistré un chiffre d'affaires de 5 408 K€, en recul de 4% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant de la vente de luminaires et divers accessoires et également de la vente de produits cosmétiques utilisant la technologie LED à sa filiale Lucibel.le Paris. La Société reconnaît le chiffre d'affaires à la livraison des produits.

Malgré la baisse de chiffre d'affaires, la marge brute progresse de manière significative entre les deux exercices, passant de 2 477 K€ en 2022 à 3 020 K€ en 2023. Cette évolution s'explique par le recentrage des activités de la Société vers des activités à plus forte valeur ajoutée. En tant que fournisseur de sa filiale Lucibel.le Paris pour les produits cosmétiques innovants intégrant la technologie LED, la Société a notamment profité de la remarquable progression de l'activité de cette filiale sur l'exercice (+149%) ce qui a contribué à accroître son taux de marge brute qui est passé de 43,9% en 2022 à 55,8% en 2023.

Les charges d'exploitation ont enregistré une baisse significative de 30% entre les deux exercices. La baisse des frais de personnel de 30% s'explique par le plein effet du plan de restructuration mis en place fin 2022. La baisse des charges externes s'explique à la fois par des éléments structurels, la baisse des effectifs ayant par exemple un impact direct sur le montant de certaines charges (voyages et déplacements, locations de véhicule, ...) et par des éléments conjoncturels : ainsi, les frais de transport ont diminué de 56% (soit une économie de 245 K€) à la faveur d'un retour à la normale des conditions de marché. La Société a également entrepris une revue systématique des différents contrats engagés afin d'en réduire le coût.

La hausse des autres charges d'exploitation s'explique par la reconnaissance en pertes irrécouvrables des créances liées à la filiale Lucibel Suisse liquidée au cours de l'exercice. Cette perte de 184 K€ est entièrement compensée par la reprise de provisions qui avaient été constituées.

Les autres produits d'exploitation ont augmenté de façon significative entre les deux exercices (+76%) en particulier parce que la Société a stocké des produits finis en fin d'exercice pour honorer la 1^{ère} commande Dior, livrée début 2023 par sa filiale Lucibel.le Paris.

Le résultat financier s'établit en perte à 120 K€. Pour rappel le résultat financier de 2022 intégrait une remontée de dividendes de 2 290 K€ de Procédés Hallier.

Après prise en compte du résultat financier et de la perte exceptionnelle de 62 K€, la perte nette de l'exercice s'élève à 663 K€ contre une perte de 162 K€ en 2022.

4.3 Situation financière de la Société

Le bilan de la Société comporte, à l'actif, des actifs immobilisés à hauteur de 8 189 K€ contre 8 071 K€ au 31 décembre 2022 et des actifs circulants dont la valeur nette s'établit à 6 627 K€ au 31 décembre 2023 contre 6 492 K€ au 31 décembre 2022.

Les actifs immobilisés sont principalement constitués :

- **d'immobilisations incorporelles** dont la valeur nette au 31 décembre 2023 est de 1 339 K€ contre 1 089 K€ au 31 décembre 2022 ;
- **d'immobilisations financières** correspondant essentiellement à la valeur des titres de participation et des créances rattachées aux participations de la Société. La valeur nette du poste « Immobilisations financières » au 31 décembre 2023 s'élève à 6 689 K€ contre 6 782 K€ au 31 décembre 2022.

Les actifs circulants sont composés essentiellement :

- **des stocks** pour une valeur nette de 2 022 K€ au 31 décembre 2023 contre 2 433 K€ au 31 décembre 2022 ;
- **du poste « Clients et comptes rattachés »** qui s'élève à 154 K€ au 31 décembre 2023 contre 542 K€ au 31 décembre 2022 ;
- **du poste « Autres créances »** qui s'établit à 3 822 K€ au 31 décembre 2023 contre 3 143 K€ au 31 décembre 2022 et qui intègre la valeur des divers crédits d'impôts déclarés par la Société au titre des exercices précédents ainsi que des retenues de garantie constituées dans le cadre du contrat d'affacturage de la Société ;
- **et enfin, du poste « Valeurs mobilières de placement et disponibilités »** pour 450 K€ contre 196 K€ au 31 décembre 2022.

Au passif, les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2023 s'élèvent à 3 954 K€ contre des capitaux propres de 2 402 K€ au 31 décembre 2022. Ils comprennent un capital social de 3 766 K€. La variation du poste « *Capitaux propres* » sur l'exercice écoulé intègre l'incidence de la perte nette enregistrée sur 2023 à hauteur de 663 K€.

Les autres postes de passif s'élèvent à 10 862 K€ au 31 décembre 2023 contre 12 161 K€ au 31 décembre 2022. Les principales variations constatées sur l'exercice écoulé portent sur les postes suivants :

- **Autres fonds propres** présentant un solde de 429 K€ au 31 décembre 2023 contre 821 K€ au 31 décembre 2022. Ce poste correspond au solde de l'avance consentie par la région Normandie pour l'implantation de la Société sur le site de Barentin ;
- **Provisions pour risques et charges** présentant un solde de 493 K€ au 31 décembre 2023 contre 560 K€ au 31 décembre 2022 ;
- **Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit** dont l'encours restant dû au 31 décembre 2023 s'établit à 2 712 K€ contre 3 485 K€ au 31 décembre 2022 ;
- **Emprunts et dettes financières diverses auprès du Groupe** pour un montant de 3 368 K€ au 31 décembre 2023 contre 2 610 K€ au 31 décembre 2022 ;
- **Dettes fournisseurs** qui s'élèvent à 1 874 K€ au 31 décembre 2023 contre 2 019 K€ au 31 décembre 2022 ;
- **Dettes fiscales et sociales** qui diminuent entre les deux exercices passant de 699 K€ au 31 décembre 2022 à 534 K€ à fin décembre 2023 ;
- **Enfin, le montant des autres dettes** s'établit au 31 décembre 2023 à 1 453 K€ contre 1 967 K€ au 31 décembre 2022. Ce poste comprend essentiellement la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin et va diminuer pendant toute la durée de l'engagement ferme de location pris par la Société (10 ans soit jusqu'en avril 2029).

4.4 Autres informations sur la Société

CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ

Au 31 décembre 2023, l'effectif total de la Société s'élève à 32 contre 36 au 31 décembre 2022.

L'horaire hebdomadaire de travail est fixé à 39 heures, la différence entre cet horaire et les 35 heures étant constatée sous la forme d'heures supplémentaires.

Au cours de l'exercice 2023, la Société a veillé à contenir dans des limites raisonnables les niveaux et l'évolution des rémunérations de ses salariés. Elle a consenti parfois à des augmentations de salaires individuelles pour retenir ou récompenser certains de ses collaborateurs. Ces augmentations sont intervenues dans le cadre de discussions individuelles, au cas par cas, et non dans le cadre de négociations collectives.

Les plages horaires de travail ont été aménagées et redéfinies temporairement afin de lutter contre la hausse des coûts de l'énergie et ainsi permettre à la Société d'en maîtriser les répercussions ; la Société a su réagir efficacement et rapidement en prenant toutes mesures utiles de réorganisation afin de limiter les conséquences de cette hausse, tout en prenant à cœur son implication et sa contribution à lutter contre le réchauffement climatique et respecter les directives gouvernementales.

La Société a également veillé à ce que son organisation respecte les règles en matière de conditions d'hygiène et de sécurité et celles-ci ont été renforcées dans le cadre de la crise sanitaire de 2020 avec la mise en place de protocoles sanitaires adaptés.

En matière de politique salariale, la Société entend mettre en œuvre un juste milieu entre les rémunérations fixes et les parts variables. Cette politique tient compte des contraintes imposées par l'application de la convention collective applicable et des acquis des salariés concernés.

Enfin, et afin d'inciter ses collaborateurs à donner en permanence le meilleur de leurs possibilités et d'attirer de nouvelles compétences, les actionnaires de la Société ont approuvé la mise en place de programmes d'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2023, la Société n'a pas mis en place d'accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise. Nous vous précisons que la participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce est égale à 0 au 31 décembre 2023.

RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L.225-211 du code de commerce, nous vous informons que la Société ne détient plus aucune action propre.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a engagé des charges non déductibles fiscalement telles que visées aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts à hauteur de 25 K€. L'impôt sur les sociétés correspondant s'élève à 6 K€.

5. EVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

ACTIVITÉ

Au cours de l'exercice 2023, le groupe Lucibel a exécuté son plan stratégique qui consistait à restructurer ses activités autour de ses deux verticales d'excellence : lumière scénographique et lumière cosmétique. La mise en œuvre de ce plan a permis une amélioration très significative du taux de marge brute, qui est passé de 51,5% à 64,4%, tout en générant des économies substantielles, permettant au Groupe de dégager une rentabilité sur l'exercice 2023.

Lucibel anticipe la poursuite du développement de son activité Lumière scénographique, à travers notamment sa filiale Procédés Hallier, spécialisée en éclairages muséographiques dont la dynamique de croissance enregistrée en 2022 s'est poursuivie en 2023 avec une progression de son activité de 16%.

L'activité de la nouvelle *Business Unit* « Projets spéciaux », qui s'appuie sur son expertise technologique forte en matière de conception de solutions lumineuses sur mesure à destination de clients finaux devrait également se développer à la faveur de nouveaux projets.

Concernant l'activité Lumière cosmétique, Lucibel cible une croissance durable en 2024 en misant sur deux axes stratégiques : l'innovation et le déploiement d'une stratégie commerciale plus agressive.

Plusieurs nouveaux produits cosmétiques de la gamme OVE - Hair OVE, OVE Body Light, et OVE Pro Cell Regen – ont été présentés à l'occasion de l'Innovation Day annuel de Lucibel, le 21 mars 2024. Cette extension substantielle de l'offre du Groupe doit lui permettre de densifier son activité commerciale et de favoriser les opportunités de partenariats stratégiques.

Parallèlement au lancement de ses derniers produits, le Groupe s'est doté de capacités de vente accrues, à la fois plus nombreuses et mieux à même de servir la dimension expérientielle des solutions Lucibel, mais aussi étendues à de nouvelles géographies dans l'optique de déployer sa gamme cosmétique au sein de marchés prometteurs.

Cette dynamique est tout d'abord alimentée par le développement de l'offre *on-the-go* de Lucibel.le Paris qui recueille un succès manifeste au sein de la Wellness Galerie des Galeries Lafayette Paris Haussmann. Fort de cette réussite, le Groupe s'est engagé dans le déploiement de ses soins et produits au sein de *Beauty Light Bars* ouverts dans plusieurs grands magasins parisiens tels que la Samaritaine.

La multiplication des points de vente vient s'articuler à l'expansion internationale de la verticale cosmétique du Groupe, qui devrait connaître d'ici fin 2024 une progression conséquente. Ainsi, dès le mois de mai, Lucibel.le Paris déploiera, de façon expérimentale, ses masques OVE au Moyen-Orient au sein d'un large réseau de distribution de produits de luxe. Des premières livraisons de masques OVE aux États-Unis sont également prévues à compter du 3^{ème} trimestre 2024.

Du fait de l'extension de la gamme OVE et de la hausse des volumes commercialisés, le Groupe a décidé de baisser le prix du masque de beauté OVE. Cette politique tarifaire plus attractive, couplée à l'élargissement de la gamme OVE, doit permettre l'accroissement de la part de marché du Groupe, dans un secteur de la beauté par la lumière en forte croissance à l'échelle mondiale.

La stratégie globale mise en œuvre par le Groupe vise à renforcer sa position dans les marchés du luxe, de l'art et du beau. Ainsi, il anticipe une hausse importante de son chiffre d'affaires pour le 2nd semestre 2024.

FINANCEMENTS

Au cours de l'exercice 2023, les besoins de financement de la Société et de ses filiales ont été couverts par l'augmentation de capital initiée en mars 2023 et qui a permis de lever 2,2 M€.

En février 2024, la Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne a mis en place un financement bancaire de 700 K€ à taux variable, sur 5 ans, au profit de sa filiale Procédés Hallier. Une contre-garantie à hauteur de 350 K€ délivrée par la BPI a été obtenue dans le cadre de la mise en place de cet emprunt.

Le 24 avril 2024, la Société a annoncé la mise en oeuvre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS). Chaque action détenue donne droit à un DPS, 4 DPS permettant de souscrire une action nouvelle au prix de 0,43 €. Si la totalité des droits de souscriptions sont exercés, cela conduirait la Société à créer 5 001 843 actions nouvelles et permettrait d'encaisser un produit brut de 2,15 M€. Cette opération vise à renforcer les fonds propres de la Société et à faire face à ses besoins de trésorerie sur l'exercice 2024. La Société va en particulier pouvoir assurer le remboursement de ses dettes bancaires et de l'avance consentie par la région Normandie, qui vont représenter plus de 1,6 M€ sur l'exercice 2024.

La Société bénéficie du soutien de ses actionnaires de référence et cherche à mettre en place de nouveaux financements. Elle demeure donc en contact avec de nombreux investisseurs et étudie de façon régulière diverses solutions de financement qui peuvent consister en de nouveaux emprunts bancaires, en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels.

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

6.1 Mouvements de participation et sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation de la Société comprend 5 filiales contrôlées majoritairement par la Société et 2 entités (SLMS et Lucibel Middle East) mises en équivalence (cf. note 2 de l'annexe aux comptes consolidés).

6.2 Analyse des résultats des filiales

PROCEDES HALLIER

Cette filiale, détenue à 100% par la Société depuis le 30 décembre 2013 commercialise des solutions d'éclairage à destination des musées et enseignes de luxe. En 2023, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2 891 K€, en hausse de 16% par rapport à 2022 et généré un bénéfice net de 744 K€ contre 680 K€ en 2022.

LUCIBEL.LE PARIS (EX LINE 5)

Créée en novembre 2014, cette filiale, détenue à 100% par la Société, est spécialisée dans la vente de produits cosmétiques utilisant la technologie LED, à destination des particuliers et des professionnels. Cette filiale a enregistré un chiffre d'affaires de 2 232 K€ en hausse remarquable de 149% par rapport à l'exercice 2022. Malgré la hausse du chiffre d'affaires, cette filiale enregistre une perte d'exploitation de 94 K€ notamment en raison des dépenses de marketing et communication engagées et du coût engendré par le renforcement de l'équipe commerciale et à l'augmentation de certaines dépenses proportionnelles au chiffre d'affaires (commissions, redevances sur les ventes du masque de beauté OVE, ...). Après prise en compte du résultat financier et du résultat exceptionnel, la perte nette de l'exercice ressort à 125 K€ contre une perte de 512 K€ en 2022.

LUCIBEL AFRICA

À la fin du 1^{er} semestre 2021, la Société a décidé d'entamer la procédure de liquidation de cette filiale détenue à 80% mais les démarches n'ont pas encore abouti. Aucune activité n'a été enregistré sur l'exercice 2023.

LUCIBEL MIDDLE EAST

Lucibel Middle East (Emirats Arabes Unis) est une filiale détenue par la Société à hauteur de 40%, depuis juillet 2016. Les éléments financiers des derniers exercices ne sont pas connus à la date d'émission du présent rapport.

SLMS (SCHNEIDER LUCIBEL MANAGED SERVICE)

Au cours de l'exercice 2022, la Société a cédé 0,2% des titres de sa filiale SLMS, faisant passer son pourcentage de détention de 50% à 49,8%. Cette filiale n'a plus aucune activité depuis le transfert de l'ensemble des salariés au sein de Lucibel SA. Le processus de liquidation devrait être initié au cours de l'exercice 2024 en accord avec Schneider Electric, qui détient 50% du capital. Le résultat de cette filiale est une perte de 18 K€.

LUCIBEL SUISSE

Lucibel Suisse a été liquidée au cours de l'exercice 2023 et les opérations correspondantes retraduites dans les comptes sociaux.

LUCIBEL ASIA

Lucibel Asia, détenue à 100% par la Société, est une société mise en sommeil depuis 2017.

DILIGENT FACTORY (CHINE)

En 2018, le Groupe a mis fin à l'activité de cette filiale (constituée en 2010 et détenue à 100% par Lucibel), qui consistait en une activité de support au sourcing de composants et de produits en Asie ainsi que de contrôle qualité.

6.3 Tableau des filiales et des participations

Nous vous prions de vous reporter à la note 34 de l'annexe aux comptes annuels 2023 de la Société.

7. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous proposons à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de constater que la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à la somme de 663 363,45 € et d'affecter ladite perte au compte report à nouveau, qui présentera, après l'affectation du résultat proposée, un solde débiteur de 3 656 271,68 €.

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

8. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous sollicitons votre approbation concernant les conventions réglementées détaillées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Ces conventions sont soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Nous vous rappelons que, suite aux récentes modifications législatives, ce rapport exclut désormais les conventions réalisées entre la Société et ses filiales détenues intégralement à 100%.%

9. ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

9.1 Montant et structure du capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de Lucibel s'élève à 3 766 289,85 €, divisé en 20 007 374 actions entièrement souscrites et libérées et de même catégorie, d'une valeur nominale d'environ 0,1882 € par action. A cette date, le capital de la Société en base non diluée se répartit de la façon suivante :

Actionnaires	Base non diluée			
	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote théoriques	Nb. de droits de vote exerçable en AG	% de droits de vote réels
F.Granotier et Etoile Finance (société holding)	1 209 101	6,0%	1 209 101	6,0%
Flottant	18 798 273	94,0%	18 798 273	94,0%
Action auto-détenues	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	20 007 374	100,0%	20 007 374	100,0%

La Société n'a pas connaissance de l'existence d'autres porteurs détenant plus de 5% du capital. Aucune action ne dispose à la clôture de l'exercice d'un droit de vote double.

9.2 Titres non représentatifs de capital

Au 31 décembre 2023, la Société n'a émis aucun titre non représentatif de capital.

9.3 Capital autorisé mais non émis, engagement d'augmentation de capital

Le tableau ci-après récapitule la situation des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières en vigueur à ce jour, telles qu'elles résultent des assemblées générales réunies le 15 juin 2022 et le 30 juin 2023:

Numéro de la résolution et date de l'AGM	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation/ date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital)	Prix d'émission	Utilisation à ce jour		Autorisation résiduelle à ce jour
					Date de l'utilisation par le conseil d'administration	Nombre	
7 (AGM 15/06/2022)	Augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	15/06/2022 15/08/2024 (26 mois)	3.000.000 € (1)				3.000.000 €
9 (AGM 15/06/2022)	Augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée	15/06/2022 15/08/2024 (26 mois)	3.000.000 € (1) 6.000.000 € (2)	0,90 €	13/03/2023	2.712.556	2.489.496,96 € 6.000.000 €
10 (AGM 15/06/2022)	Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	15/06/2022 15/08/2024 (26 mois)	3.000.000 € (1) 6.000.000 € (2)				3.000.000 € 6.000.000 €
11 (AGM 15/06/2022)	Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée, par voie d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	15/06/2022 15/08/2024 (26 mois)	15.000.000 € (1) dans la limite de 20% du capital social à la date de l'opération 20.000.000 € (2)				
13 (AGM 15/06/2022)	Autorisation d'augmenter, conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des 9 ^{ème} à 11 ^{ème} résolutions de l'assemblée du 15/06/2022	15/06/2022 Même échéance que la résolution concernée	Même plafond que l'émission initial				

(1) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 15.000.000 € (en vertu de la 15^{ème} résolution de l'AGM du 15/06/2022)

(2) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 20.000.000 € (en vertu de la 15^{ème} résolution de l'AGM du 15/06/2022)

Numéro de la résolution et date de l'AGM	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation/ date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital)	Prix d'émission	Utilisation à ce jour		Autorisation résiduelle à ce jour
					Date de l'utilisation par le conseil d'administration	Nombre	
15 (AGM 15/06/2022)	Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	-	15.000.000 € (1) 20.000.000 € (2)				
17 (AGM 15/06/2022)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées conformément à l'article L225-197-1 du code de Commerce	15/06/2022 15/08/2025 (38 mois)	3 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de la décision du Conseil d'administration		01/07/2022 15/12/2022 10/07/2023	184.400 312.000 84.000	19 821 actions gratuites restantes à attribuer sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31/12/2023
9 (AGM 30/06/2023)	Autorisation à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	30/06/2023 30/12/2024 (18 mois)					
10 (AGM 30/06/2023)	Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires,	30/06/2023 30/12/2024 (18 mois)	2.000.000 € 2.000.000 €				2.000.000 € 2.000.000 €
12 (AGM 30/06/2023)	Emission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) au profit des salariés et dirigeants éligibles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce	30/06/2023 30/08/2025 (26 mois)	180.000 € de valeur nominale	0,74 €	10/07/2023	955.000	La Société ayant plus de 15 ans plus aucun BSPCE ne peut être distribué

(1) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 15.000.000 € (en vertu de la 15^{ème} résolution de l'AGM du 15/06/2022)

(2) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 20.000.000 € (en vertu de la 15^{ème} résolution de l'AGM du 15/06/2022)

9.4 Autres titres donnant accès au capital

BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (« BSPCE »)

Au 31 décembre 2023, le nombre de BSPCE attribués par le conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires depuis la constitution de la Société et non annulés s'établit à 3 649 000, donnant le droit de souscrire à 3 649 000 actions nouvelles de la Société au prix moyen de 0,79 € par action. A cette date, 1 639 000 actions peuvent être souscrites suite à l'exercice de bons attribués au cours des derniers exercices à un prix moyen de 0,81 € par action.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au 31 décembre 2023, les options de souscriptions d'actions distribuées par la Société sont toutes devenues caduques et la Société n'en a pas attribué de nouvelles au cours de l'exercice.

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'AGAs (« AGA »)

Au 31 décembre 2023, le nombre d'AGA attribuées par le Conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires en cours d'acquisition et non annulées s'établit à 376 000, donnant le droit de souscrire à 376 000 actions nouvelles de la Société. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 18 mois, la date d'acquisition variant du 15 juin 2024 au 10 janvier 2025 suivant les attributions. Lesdites actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période de conservation d'une année supplémentaire, soit entre le 21 mars 2024 et le 15 juin 2025.

10. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

10.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

La Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration. Elle est régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par ses statuts.

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée des fonctions d'administrateur est de trois ou six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Ils sont toujours rééligibles. Depuis l'assemblée générale du 28 juin 2018, toutes les nouvelles nominations ou les renouvellements se font pour 3 ans

Depuis la constitution de la Société et jusqu'en juillet 2020, le conseil d'administration avait opté pour la non-dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. A compter de sa réunion du 9 juillet 2020, puis de sa réunion du 11 octobre 2021, le conseil avait décidé de nommer un Directeur Général de la Société, séparant ainsi les fonctions de représentation de la Société ; Monsieur Frédéric Granotier conservant les fonctions de Président, reconduit dans ses fonctions lors du conseil d'administration du 2 juillet 2021.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2022, et à la suite de la démission de Monsieur Stéphane VANEL le 14 décembre 2022, le Conseil a décidé de réunir à nouveau entre les mains de Monsieur Frédéric Granotier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

A la date d'approbation par le conseil d'administration du présent rapport, le conseil d'administration est composé de cinq membres tous administrateurs personnes physiques

Prénom, nom et adresse professionnelle	Fonction au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Principale fonction exercée dans la Société	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
Frédéric Granotier Lucibel SA 101, allée des vergers 76 360 Barentin	Président	22 octobre 2009 Président depuis le 24 novembre 2009	31 décembre 2023	Président	En dehors du Groupe : <ul style="list-style-type: none">Gérant d'Etoile Finance SARLVice-président du Conseil de surveillance de la société Yonited CreditPrésident de Lili Light for Life Au sein du Groupe : <ul style="list-style-type: none">Administrateur de SLMSReprésentant de Lucibel SA, Procédés Hallier SAS et de Lucibel.le Paris

Prénom, nom et adresse professionnelle	Fonction au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Principale fonction exercée dans la Société	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
Florence Richardson 29 boulevard Malesherbes 75008 Paris	Administrateur indépendant	2 juillet 2021 (Cooptation)	31 décembre 2025	Néant	En dehors du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> • AGIPI. Association loi 1904 (Code civil local Alsace Moselle) : Administratrice indépendante • AGIPI Retraite - GERP (Groupement épargne retraite populaire) : Administratrice indépendante • Société locale d'Epargne, Caisse d'Epargne Paris Est : Administratrice • Acteos. SA. Administratrice indépendante • WinEquity. SAS. Présidente • Femmes Business Angels - Association Loi 1901 : Présidente
Catherine Coulomb 36-38 avenue Kleber 75 016 Paris	Administrateur indépendant	20 février 2014 (Cooptation)	31 décembre 2023	Néant	En dehors du Groupe : Présidente d'Elemic2 Conseil SAS
Alexandre Telingue 7 cité Martignac 75007 Paris	Administrateur indépendant	30 juin 2021	31 décembre 2023	Néant	En dehors du Groupe : Président d'Optatis, SAS,
Grégoire Cabri-Wiltzer	Administrateur indépendant	15 décembre 2022 (Cooptation)	31 décembre 2023	Néant	En dehors du Groupe : Président de CAPSIX CONSEIL SAS

10.2 Direction générale

A la date du présent rapport, la direction générale de la Société est composée comme suit :

Prénom, nom et adresse professionnelle	Mandat	Date de première nomination	Echéance du mandat	Principales fonctions hors de la Société
Frédéric GRANOTIER Lucibel SA 101, allée des vergers 76 360 BARENTIN	Président Directeur Général (*)	24 novembre 2009	Echéance de son mandat d'administrateur (à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023)	Gérant de la société Etoile Finance SARL Directeur Général de Lucibel.le Paris

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

10.3 Rémunérations et avantages de chaque dirigeant mandataire social

Le versement total ou partiel des rémunérations variables cibles des dirigeants mandataires sociaux est soumis à l'appréciation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, apprécie l'atteinte ou non par chaque dirigeant des objectifs fixés, qui sont liés à la performance individuelle du dirigeant et à celle du Groupe, au regard des critères qui lui ont été préalablement fixés tels que : le respect des résultats par rapport au budget, la capacité à faire évoluer l'organisation du Groupe, à nouer de nouveaux partenariats structurants pour le Groupe ou encore l'obtention de nouveaux financements et enfin le développement de la notoriété générale du Groupe.

RÉMUNÉRATIONS DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Tableau récapitulatif des rémunérations (en euros)				
Frédéric GRANOTIER	Exercice 2022		Exercice 2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Président				
Rémunération fixe	110 000	110 000	110 000	110 000
Rémunération variable				
Rémunération indirecte (1)			120 000	120 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	3 050	3 050	5 266	5 266
TOTAL	113 050	113 050	235 266	235 266

- (1) Correspond aux honoraires versés par la Société à la société Etoile Finance, société holding familiale contrôlée par Monsieur Frédéric Granotier, dans le cadre de la convention de prestations de services conclue avec la Société.

En complément à ces rémunérations, Monsieur Frédéric GRANOTIER a bénéficié d'attributions de BSPCE et d'Actions Gratuites de la Société détaillées ci-dessous :

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à M. Frédéric GRANOTIER par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat						
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des BSPCE (en €)	Nombre de BSPCE attribués	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
Plan n°2	27/05/2011	07/12/2011	31.728	30.000	5,00	(1)
Plan n°2	27/05/2011	09/02/2012	44.216	20.000	6,50	(1)
Plan n°4	27/06/2013	04/07/2013	56.060	20.000	7,50	(1)
Plan n°5	07/03/2014	07/03/2014	59.800	20.000	9,50	(1)
Plan n°7	20/06/2016	07/07/2016	31.075	50.000	2,02	(1)
Plan n°7	20/06/2016	15/03/2017	136 500	30.000	4,55	(2)
Plan n°8	15/05/2017	03/04/2018	78 000	30.000	2,60	(2)
Plan n°11	30/06/2021	27/07/2021	253 500	325 000	0,78	(3)
Plan n°11	30/06/2021	27/07/2021	78 000	100 000	0,78	(4)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	19 750	25 000	0,79	(3)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	19 750	25 000	0,79	(5)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	395 000	500 000	0,79	(6)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	39 500	50 000	0,79	(3)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	62 410	79 000	0,79	(3)
Plan n°13	30/06/2023	10/07/2023	46 250	62 500	0,74	(7)
Plan n°13	30/06/2023	10/07/2023	46 250	62 500	0,74	(8)
Plan n°13	30/06/2023	10/07/2023	37 000	50 000	0,74	(3)
Plan n°13	30/06/2023	10/07/2023	111 000	150 000	0,74	(9)
TOTAL				1.629.000		

- (1) Les BSPCE n'ayant pas été exercés avant le terme du délai de 5 années d'exercabilité, ont été annulés soit un total de 90 000 BSPCE
- (2) Les BSPCE ont été annulés, les critères d'attribution n'ayant pas été atteints.
- (3) Les BSPCE sont immédiatement exerçables
- (4) 50 000 BSPCE ont été annulés, les critères d'attribution n'ayant pas été atteints et 50 000 BSPCE sont immédiatement exerçables le critère associé à cette attribution ayant été atteint
- (5) Les BSPCE deviennent exerçables à compter du 15 décembre 2024
- (6) Les BSPCE deviennent exerçables selon l'évolution du cours de Bourse de l'action Lucibel.
- (7) Les BSPCE deviennent exerçables à compter du 10 juillet 2024
- (8) Les BSPCE deviennent exerçables à compter du 10 juillet 2025
- (9) 100 000 BSPCE sont d'ores et déjà exerçables puisque l'excédent brut d'exploitation (EBE) des comptes consolidés a dépassé 500 K€ en 2023. Une dernière tranche sera exerçable dès que l'EBE au titre d'un exercice comptable dépassera 1 M€.

Attribution d'Actions Gratuites (AGA) à M. Frédéric GRANOTIER par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat				
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des AGA (en €)	Nombre de AGA attribuées
Plan n°2	25/06/2019	27/07/2021	41 000	54 377
TOTAL				54 377

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le tableau ci-dessous présente les éléments de rémunération de Monsieur Stéphane VANEL (dont le mandat de Directeur Général a pris fin le 14 décembre 2022 suite à sa démission).

Tableau récapitulatif des rémunérations (en euros)				
Stéphane VANEL	Exercice 2022		Exercice 2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Directeur Général				
Rémunération fixe	128 066	128 066		
Rémunération variable				
Rémunération indirecte				
Rémunération exceptionnelle	10 000	10 000 (1)		
Jetons de présence				
Avantages en nature	6 926	6 926		
TOTAL	144 992	144 992	-	-

(1) Au titre de 2021

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

10.4 Opérations sur titres réalisées par les administrateurs ou les directeurs généraux

ACQUISITIONS / EXERCICES

Aucune acquisition ni aucun exercice n'ont été déclarés par un mandataire social au cours de l'exercice.

CESSIONS

DECLARANT	INSTRUMENT FINANCIER	VOLUME	PRIX UNITAIRE	MONTANT DE L'OPERATION
F. Granotier et Etoile Finance	Droits préférentiels de souscription	914 953	0,00023 €	211 €
F. Granotier et Etoile Finance	Actions	40 718	0,48954 €	19 933 €

10.5 Comité d'audit

Le conseil d'administration réuni en date du 23 juin 2015 avait décidé de mettre en place un comité d'audit composé de deux membres. Suite à la crise sanitaire de 2020, l'activité de ce comité a été suspendue et aucune réunion n'a eu lieu depuis l'examen des comptes semestriels 2019.

10.6 Conventions (article L.225-37-4 2° du code de commerce)

Nous vous signalons qu'en application de l'article L.225-37-4 2° du code de commerce nous avons eu connaissance d'une convention intervenue entre la Société et la société Etoile Finance, holding détenue par Monsieur Granotier.

Dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital réalisée en mars 2023, la société Etoile Finance, dont Monsieur Frédéric Granotier est gérant et actionnaire, et qui possède une expertise forte en matière de levée de fonds a été mandatée par le Conseil d'administration de la Société pour identifier des investisseurs susceptibles de participer à l'augmentation de capital.

Les honoraires ont été fixés à 5% du montant de la levée de fonds, plafonnés à 120 000 € HT. La levée de fonds ayant dépassé 2,4 M€, les honoraires versés à Etoile Finance dans le cadre de cette convention ont représenté 120 000 € HT et ont été imputés sur la prime d'émission.

En dehors de cette convention, nous n'avons connaissance d'aucune autre convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre Société et, d'autre part, une autre société dont notre Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

11. AUTRES INFORMATIONS

11.1 Prises de participation et de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a eu aucune prise de participation ou de contrôle.

11.2 Identité des détenteurs du capital

Au 31 décembre 2023, le seul actionnaire identifié détenant plus de 5% du capital est Monsieur Frédéric Granotier qui détient directement et indirectement via sa société Etoile Finance 6 % du capital de la Société.

11.3 Etat des engagements hors bilan

Se reporter à la note 29 de l'annexe aux comptes annuels 2023 de la Société.

11.4 Informations sur les délais de paiement des clients et fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 avril 2016 pris en application de l'article D. 441-4 du code de commerce, nous vous présentons sous forme de tableau les informations requises sur les délais de paiement des clients et des fournisseurs correspondant à la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des créances sur les clients et des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance en K€ :

2023	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement (hors factures fournisseurs non parvenues, hors factures clients à établir, clients effets à recevoir)												
Montant des factures concernées	476	205	106	146	743	1 199	350	206	26	65	6	303
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	10%	4%	2%	3%	16%	25%	X					
Pourcentage du CA TTC de l'exercice	X						5%	3%	0%	1%	0%	5%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Montant total des factures exclues						0					2 173	2 173

NB : les ventilations concernent les postes nets

11.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice social clos le 31 décembre 2019	Exercice social clos le 31 décembre 2020	Exercice social clos le 31 décembre 2021	Exercice social clos le 31 décembre 2022	Exercice social clos le 31 décembre 2023
1 – Capital en fin d'exercice					
Capital social	14 193 496 €	2 807 269€	2 810 684€	3 178 147€	3 766 290 €
Nombre des actions ordinaires existantes	14 193 496	14 911 622	14 929 768	16 882 280	20 007 374
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligations	-				
- Par exercice de droits de souscription/AGA	737 750	3 584 808	3 222 839	3 722 500	4 025 000
2 – Opérations et résultats de l'exercice				-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	8 594 220€	6 307 211€	6 112 678€	5 644 082€	5 408 406€
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(479 642 €)	(41 533 €)	(2 296 671€)	589 921€	(1 540 736 €)
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(5 174 774 €)	(15 452 €)	(2 815 387 €)	(162 069 €)	(663 363 €)
Résultat distribué	-			-	-
3 – Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,06€	0,02€	(0.13€)	0,03 €	(0,06 €)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,36 €)	(0,00€)	(0.19€)	(0,10 €)	(0,03 €)
Dividende attribué à chaque action					
4 – Personnel					
Effectif des salariés à la clôture de l'exercice	60	48	51(*)	36	32
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 751 727 €	2 101 722 €	2 169 884 €	2 103 733 €	1 470 412 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvre sociale...)	1 057 667 €	819 171 €	846 495 €	769 079 €	538 948 €

(*) inclut l'effectif de Lorenz Light Technic

11.6 Commentaires sur les principaux risques et incertitudes

Se reporter au chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du Prospectus de la Société visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 17 décembre 2015, disponible sur le site internet de Lucibel, espace Investisseurs, rubrique Documents.

11.7 Résultats financiers du Groupe au cours des 5 derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2018	2019	2020	2021	2023
I. - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social (i)	14 193	14 193	2 807	2 811	3 766
b) Nombre d'actions émises	14 193 496	14 193 496	14 911 622	14 929 768	20 007 374
II. - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxe (i)	17 564	13 551	10 198	9 147	9 035
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions (i)	(2 645)	(10 389)	(2 141)	(1 928)	(555)
c) Impôts sur les bénéfices (i)	75	(91)	11	16	17
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions (i)	(5 068)	(12 013)	(2 569)	(2 926)	73
e) Montant des bénéfices distribués (i)	-	-			
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions (ii)	(0,19)	(0,73)	(0,14)	(0,13)	(0,03)
b) Bénéfice après impôts amortissements et provisions (ii)	(0,36)	(0,84)	(0,18)	(0,20)	0,00
c) Dividende versé à chaque action					
IV. - Personnel					
a) Nombre de salariés à la clôture (iii)	131	112	71	64	52
b) Montant de la masse salariale (i) (iv)	5 439	4 737	2 827	2 865	2 239
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.) (i) (v)	1 986	1 744	1 059	1 085	814

(i) Montant en K€

(ii) Montant en €

(iii) Jusqu'en 2019 inclus, le nombre de salariés incluait les salariés de Cordel, filiale en cours de liquidation

(iv) De même pour la masse salariale qui comprenait jusqu'en 2019 inclus le montant de la masse salariale de Cordel

(v) De même pour le montant des sommes versées au titre des avantages sociaux qui comprenait jusqu'en 2019 inclus le montant versé pour Cordel

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION